



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 31 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée le lundi 31 mars 2025, à 15 h 30, mais tenue à 15 h 45 par visioconférence, le tout suivant les règles applicables.

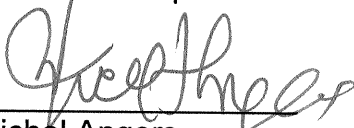
Sont présents, Josette Allard-Gignac, vice-présidente et Michel Angers, président, formant quorum.

Est absent, Christian Hould.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale et Me Chantal Doucet, greffière.

Déclaration d'ouverture par le président.


Les membres du comité exécutif renoncent par écrit au délai de 72 h pour la réception de la documentation utile à la prise de décision en raison de la situation exceptionnelle.



Michel Angers



Josette Allard-Gignac



Christian Hould

E 105-31-03-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 106-31-03-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 MARS 2025 ET DU 17 MARS 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 MARS 2025 ET 28 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière a fait la lecture des procès-verbaux conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le président Michel Angers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif adopte les procès-verbaux des séances ordinaires du 3 mars 2025 et du 17 mars 2025 et des séances extraordinaires du 24 mars 2025 et 28 mars 2025 tels que rédigés par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 107-31-03-25

DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice générale conformément à l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, soit :

- pour l'embauche de Jessica Lachance à titre d'employée temporaire pour agir comme technicienne en loisirs au Service loisirs, culture et vie communautaire, pour une période d'un an;
- pour l'embauche de Lucie Champagne à titre d'employée temporaire pour agir comme brigadière scolaire au Service de sécurité incendie et de sécurité civile;
- pour l'embauche de William Bergevin et d'Yves Massicotte, à titre d'employés temporaires pour agir comme magasinier au Service des finances, jusqu'au plus tard le 29 août 2025;

le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

E 108-31-03-25

MANDAT ET DÉSIGNATION - PROCUREURS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan administre la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan et désigne les procureurs agissant devant cette cour;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe et des affaires juridiques désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré avec une firme d'avocats pour agir comme procureurs devant la Cour municipale commune de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales du ministère de la Justice du Québec et la Ville de Shawinigan relativement à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.3 de l'entente, la poursuite des constats est assurée par un procureur choisi et rémunéré par la Ville dans la mesure où le Directeur des poursuites criminelles et pénales le désigne pour le représenter devant la Cour municipale commune de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif mandate Me Sophie Bernier et Me Christopher-William Dufour-Gagné, du cabinet Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. pour agir, à titre de procureurs de la poursuite devant la Cour municipale commune de la Ville de Shawinigan pour la présente session qui se termine à la fin du mois de juin 2025.

Que le comité exécutif demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Sophie Bernier et Me Christopher-William Dufour-Gagné pour le représenter devant la Cour municipale commune de la Ville de Shawinigan, dans le cadre de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales.

Que le comité exécutif demande également au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Catherine Boisvert.

Que le comité exécutif autorise Me Chantal Doucet, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 54.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Chantal Doucet
Greffière